

# Planification de l'intervention pour poursuivre l'apprentissage des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pendant la suspension des activités en classe dans le contexte de la COVID 19

## Les activités d'apprentissage se poursuivent

La priorité absolue, c'est la santé et le bien être de tous les Manitobains. Sur les conseils du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, le ministre de l'Éducation a suspendu les activités d'apprentissage en classe de l'année scolaire en cours pour une période indéterminée. Toutefois, l'apprentissage à distance continuera. Les activités en classe reprendront selon les recommandations des responsables de la santé publique. Les divisions scolaires peuvent fermer les édifices scolaires au public et limiter l'accès au personnel et aux gens chargés des livraisons. Selon la directive des responsables de la santé publique, les garderies dans les écoles peuvent demeurer ouvertes.

Les élèves apprendront à distance, sous la direction et avec l'appui des enseignants, ainsi que l'appui des parents et des gardiens. C'est un moment difficile pour les élèves, les familles et les éducateurs. Il requiert compassion et souplesse, ainsi qu'une nouvelle approche envers l'enseignement et l'apprentissage. Les besoins et les situations changent d'un élève et d'une famille à l'autre. Les enseignants devront faire preuve de flexibilité en planifiant les activités d'apprentissage en tenant compte de la santé mentale et du bien être de tous.

## Principes directeurs

- Les activités d'apprentissage et d'évaluation se poursuivront pour l'ensemble des élèves.
- Aucun élève ne sera laissé pour compte en raison de la pandémie. Tous les élèves en voie de réussir leur année scolaire réussiront leur année scolaire. Les apprenants adultes seront pris en compte dans la planification.
- Les familles, les écoles, les divisions scolaires, les partenaires de l'éducation et le ministère de l'Éducation collaborent pour assurer l'amélioration du rendement des élèves et la réussite scolaire, et planifient en vue de répondre aux besoins individuels des élèves et aux circonstances qui se présenteront.
- Les ressources seront redirigées pour s'assurer que les élèves sont engagés activement dans leurs études pendant la suspension des activités d'apprentissage en classe.
- Le plan est tourné vers l'avenir. Les efforts s'inscrivent dans la perspective de la reprise des classes, tout en cherchant à planifier pour une variété de besoins d'apprentissage à l'automne.



## Attentes d'apprentissage

### Toutes les années scolaires

- Les élèves sont tenus de poursuivre leur apprentissage et de terminer les travaux qui leur sont assignés.
- Les enseignants continueront d'orienter l'apprentissage et à travailler une pleine journée scolaire chaque jour.
- L'apprentissage à domicile sera assuré par les enseignants qui soutiendront les élèves au moyen de plateformes en ligne, de documents imprimés, et de services à l'intention des élèves à risque.
- Les enseignants exerceront leur jugement professionnel pour déterminer le temps d'apprentissage et le format d'évaluation qui conviendront.
- En plus de fournir le matériel d'apprentissage quotidien et de préparer les évaluations, les enseignants feront régulièrement des contacts personnels avec les élèves, ainsi que les parents et les gardiens et d'autres intervenants à la réussite des élèves. Ces contacts se feront par téléphone, par plateforme en ligne, par courriel, ainsi que par la poste dans le cas des élèves qui n'ont ni téléphone, ni ordinateur.
- Les élèves, ainsi que les parents et les gardiens peuvent obtenir des ressources et de l'appui par le biais du portail *Mon apprentissage chez moi*. Ce site est offert pour le programme anglais, le programme français et le programme d'immersion française au <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage.index.html>.
- Les enseignants tempéreront l'évaluation des besoins d'apprentissage par niveau scolaire, en mettant l'accent sur les années secondaires.
- Les enseignants continueront d'enseigner dans la langue d'instruction utilisée en classe.
- Les enseignants continueront de fixer des objectifs pour les élèves et de mesurer leurs progrès.
- Tous les élèves recevront leurs notes finales et un bulletin scolaire en juin. L'attribution des notes finales se fera selon la politique et les lignes directrices du bulletin scolaire provincial du Manitoba. Une mention indiquant si les élèves ont besoin de rattrapage à l'apprentissage figurera sur les bulletins scolaires. Une directive provinciale qui éclaire davantage les attentes pour les enseignants et les implications pour la prochaine année scolaire est imminente.

### Maternelle à la 8<sup>e</sup> année

- Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année passeront à l'année scolaire suivante en septembre. Les élèves entreprendront un rattrapage à l'apprentissage, selon le besoin.
- L'apprentissage dirigé par l'enseignant privilégiera la littératie et la numératie, auxquelles s'ajouteront des possibilités d'apprentissage en sciences, en sciences humaines, en éducation physique, en éducation à la santé et en arts, dans le cadre d'une planification multidisciplinaire.
- Les élèves peuvent apprendre au moyen d'activités pratiques, de documents imprimés et de plateformes en ligne.
- Les enseignants vont prévoir une moyenne minimum de cinq heures par semaine d'apprentissage basé sur le programme d'études des élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année, et dix heures par semaine dans le cas des élèves de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année.

## 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année

- Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année recevront, au minimum, les notes qu'ils avaient atteintes au moment de la suspension des activités d'apprentissage en classe. Les élèves auront la possibilité d'améliorer leurs résultats. Les élèves qui ne participent pas à l'apprentissage à distance devront entreprendre du rattrapage à l'apprentissage l'année scolaire prochaine.
- Une planification particulière fera en sorte que tous les élèves qui détiennent suffisamment de crédits obtiennent leur diplôme de secondaire. Les enseignants feront des efforts particuliers pour s'assurer que les élèves de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année acquièrent les connaissances, les compétences et les habiletés nécessaires pour atteindre leurs objectifs postsecondaires.
- Les enseignants donneront la priorité aux résultats et aux attentes d'apprentissage et planifieront des tâches spécifiques en lien avec le programme d'études de leurs élèves. Dans la mesure du possible, les enseignants de différentes disciplines pourraient travailler ensemble à l'élaboration d'expériences d'apprentissage multidisciplinaires.
- Trois volets d'apprentissage dirigé par l'enseignant sont offerts :
  - stratégies existantes, à partir de documents imprimés, en ligne ou d'un mélange des deux;
  - utilisation d'InformNet et d'autres cours en ligne du Ministère dans les classes virtuelles des enseignants;
  - modules imprimés des programmes de récupération des crédits de la Section des programmes d'enseignement à distance, qui permet aux enseignants de soutenir et d'évaluer les élèves n'ayant pas accès à la technologie.
- Les enseignants de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année devraient prévoir un minimum de trois heures par semaine d'apprentissage basé sur le programme d'études pour chaque cours semestriel.
- Les enseignants qui assurent une formation technique et professionnelle continueront de mettre l'accent sur les résultats d'apprentissage théorique. Lorsque les activités d'apprentissage en classe habituelles reprendront, des efforts particuliers seront faits pour permettre aux élèves d'obtenir leurs résultats d'apprentissage pratique et de répondre aux attentes s'y rapportant, de façon à s'assurer que les élèves répondent aux exigences en matière de reconnaissance professionnelle et celles d'Apprentissage Manitoba.
- Les évaluations provinciales des élèves de la 12<sup>e</sup> année qui devaient avoir lieu en mai et juin sont annulées, mais les évaluations ordinaires seront administrées dans le cadre de l'apprentissage à distance.



## Rôles et responsabilités

### Ministère de l'Éducation du Manitoba

- Coordonner et superviser la planification à l'échelle provinciale à la suite de la suspension des activités d'apprentissage en classe.
- Favoriser la communication entre les parties engagées dans l'enseignement aux élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et la planification se rapportant aux enjeux, aux priorités et à l'adoption d'un plan d'intervention en réponse à la pandémie.
- Répondre aux questions urgentes, faire des recommandations concernant les répercussions des plans d'intervention sur les ressources et faire un compte rendu des possibilités d'amélioration du système. Citons comme exemples l'expansion des ressources

d'apprentissage à distance et en ligne, la création d'un portail à l'intention des parents et des gardiens pour les amener à participer à l'éducation, et l'amélioration du forum des éducatrices et éducateurs du Manitoba (FOREM).

- Veiller à l'accessibilité des ressources destinées à soutenir les parents et les gardiens, ainsi que les élèves à risque.

### **Divisions scolaires et dirigeants scolaires**

- Participer à la planification locale et provinciale.
- En tenant compte du contexte local, établir des attentes provinciales en matière d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.
- Examiner et réaffecter les ressources nécessaires pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage (c. à d. personnel non enseignant, technologie, plateformes en ligne et documents imprimés).
- Mobiliser les formes de soutien offertes aux élèves à risque.
- Soutenir le personnel des écoles qui doit s'adapter à l'apprentissage à domicile.
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, la communication entre l'école et la maison se poursuive avec les familles.

### **Enseignants**

- Collaborer avec l'administration scolaire pour mettre en place des plans pour l'enseignement et l'apprentissage.
- Évaluer les résultats d'apprentissage qui n'ont pas encore été enseignés et les prioriser selon ce qui est raisonnable pour les élèves qui apprennent à domicile.
- Fournir des occasions d'apprentissage équitables à tous les élèves.
- Collaborer avec les familles pour mettre en place des occasions d'apprentissage qui appuient les résultats d'apprentissage spécifiques au niveau scolaire.
- Continuer à soutenir l'apprentissage des élèves, notamment en aidant les familles avec l'apprentissage à domicile.
- Surveiller et évaluer l'apprentissage des élèves.
- Accorder les notes finales et établir les besoins d'apprentissage à venir.

### **Parents et gardiens**

- Soutenir l'enseignant pour garantir la poursuite de l'apprentissage.
- Encourager les élèves à suivre leurs plans d'apprentissage scolaire à la maison.
- Surveiller les possibilités de promouvoir l'apprentissage dans le cadre de la vie quotidienne.
- Maintenir une communication suivie avec les enseignants.

### **Élèves**

- Établir des routines quotidiennes pour s'engager dans les expériences d'apprentissage.
- Participer activement à l'apprentissage et faire les travaux qui leur sont assignés. Réfléchir au progrès accompli, fixer des objectifs d'apprentissage et déterminer les étapes suivantes.
- Faire part de leurs préoccupations ou difficultés aux parents et gardiens, ainsi qu'aux enseignants.